

La mise à pied des employés d'Aveos enfreint la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada!

Toronto, ON – « La mise à pied de 2600 travailleurs en maintenance des aéronefs à l'emploi d'Aveos Performance aéronautique inc. enfreint directement la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada », a expliqué Dave Ritchie, vice-président général canadien de l'AIMTA, visiblement en colère. « La Loi stipule qu'Air Canada a l'obligation de maintenir des installations d'entretien lourd d'aéronefs ou de confier l'entretien de ses aéronefs à des centres situés à Winnipeg, Mississauga et Montréal », a ajouté M. Ritchie. Air Canada s'est conformée à cette obligation en retenant les services d'Aveos Performance aéronautique pour faire effectuer l'entretien de ses avions à ces centres. « Étant donné qu'Air Canada a décidé de ne plus faire effectuer l'entretien de ses avions dans ces centres et de faire appel à d'autres fournisseurs, Aveos a dû cesser ses opérations et mettre à pied 1785 travailleurs hautement qualifiés à Montréal, 412 à Winnipeg et 356 à Vancouver, a expliqué M. Ritchie. C'est exactement la raison pour laquelle nous avons intenté une poursuite contre Air Canada après que cette dernière avait vendu son unité d'entretien à Aveos. Nous savions que ce qui arrive maintenant pouvait arriver. Air Canada a une obligation envers ces travailleurs et leurs familles ainsi qu'au titre de la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada. »

« Nous demandons l'intervention du gouvernement fédéral, sans quoi une industrie viable et ses travailleurs hautement qualifiés disparaîtront à tout jamais de ce pays. »

L'AIMTA représente plus de 2 300 travailleurs à l'emploi d'Aveos d'un bout à l'autre du Canada.